

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258, rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 8 avril 2019, séance à laquelle assistaient :

M^{me} Guylaine Perreault

M^{me} Myriam Arbour

M. Denis Ricard

M^{me} Chantal Robichaud

M. Sébastien Ricard

sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h)

M. le Conseiller Clément Allard se présente quelques minutes après l'ouverture de cette séance.

2019-04-01
Adoption de
l'ordre du jour

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2019-04-02
Approbation
du procès-
verbal 11 mars
2019

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

2019-04-03

MRC DE MONTCALM / SSI

RAPPORT ANNUEL 2018

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

ATTENDU l'obligation législative à l'effet de produire annuellement un rapport en regard du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU la délégation par la Municipalité de Saint-Alexis à la MRC de Montcalm de la compétence relativement au domaine de la sécurité incendie;

ATTENDU la transmission par M. Éric Ducasse, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm du rapport annuel 2018 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- La Municipalité de Saint-Alexis accepte le dépôt du rapport 2018 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2019-04-04

ÉCOCENTRE INTERMUNICIPAL / EMPLOYÉS

ATTENDU de l'entente intermunicipale intervenue entre les municipalités fondatrices de l'écocentre intermunicipal dont les parties sont :

- Municipalité de Sainte-Julienne;
- Municipalité de Saint-Esprit;
- Municipalité de Saint-Alexis;

- ATTENDU de l'opération de l'écocentre intermunicipal pour la saison 2019, du 13 avril au 9 novembre 2019, dont les heures d'ouvertures sont :
- Lundi, mardi, vendredi et samedi, de 8 h à 16 h;
 - Dimanche, de 8 h 30 à 12 h;
- ATTENDU QUE du personnel est requis pour l'opération dudit écocentre;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
 - La Municipalité de Saint-Alexis procède à l'embauche pour et au nom des municipalités fondatrices de l'écocentre intermunicipal ci-avant mentionné, de M. Marcel Lévesque comme responsable de l'écocentre au taux horaire de 21,72 \$/heure et de M. Stéphane Caron comme préposé, au taux horaire de 19,65 \$/heure, de l'écocentre situé au 2 456, route 125, à Sainte-Julienne, plus avantages et bénéfices marginaux;
 - Le partage des coûts des employés aux municipalités fondatrices de l'écocentre intermunicipal sera basé selon les pourcentages établis aux prévisions budgétaires 2019 de l'écocentre;
 - La Municipalité se réserve le droit de rescinder et modifier le présent engagement;
 - La présente résolution faisant foi de l'engagement;
 - Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer les documents afférents pour donner pleine valeur à la présente résolution.

2019-04-05

ADJUDICATION DE CONTRAT
SERVICES DE CONCIERGERIE

- ATTENDU QU' un appel d'offres pour des travaux d'entretien ménager relatifs aux services de conciergerie du complexe municipal a été lancé le 20 mars dernier, visant trois soumissionnaires;
- ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions des travaux ci-avant mentionnés a été effectuée le vendredi 5 avril 2019, à 11 h 01;
- ATTENDU QU' une (1) soumission a été déposée à la Municipalité dans le délai prévu, soit :
- Service de ménage AG
72, rue Osias-Lapierre
Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 6A7
- Le prix de la soumission étant au montant de 14 480,00 \$ taxes en sus;
- ATTENDU QUE cette soumission est conforme et que le prix de la soumission correspond au prix du marché actuel;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
 - Ce mandat est valide pour une durée d'un an, soit du 16 avril 2019 au 15 avril 2020;
 - Le contrat relatif aux travaux d'entretien ménager du complexe municipal de Saint-Alexis soit accordé à Service de ménage AG, 72, rue Osias-Lapierre, Saint-Charles-Borromée, Québec, J6E 6A7, au montant de 14 480,00 \$ taxes en sus, le tout en référence à l'appel d'offres du 20 mars 2019, ainsi qu'à la

soumission datée du 29 mars 2019, présentée par Service de ménage AG, lesquels documents et présente résolution font foi du contrat;

- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer toute documentation inhérente au dossier.

2019-04-06

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTRIBUTION D'UN NOM

- ATTENDU QUE la bibliothèque de la Municipalité de Saint-Alexis fête ses 40 années d'existence en 2019;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis attribuera à sa bibliothèque le nom d'une personne reconnue à Saint-Alexis;
- ATTENDU QUE la bibliothèque portera ledit nom;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis effectue une demande officielle auprès de la Commission de la toponymie du Québec, l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux dans l'ensemble du territoire du Québec, afin d'officialiser le futur nom de la bibliothèque;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le futur nom de la bibliothèque de la Municipalité de Saint-Alexis sera dévoilé au grand public dès l'approbation de la Commission de la toponymie du Québec;
 - Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer toute documentation inhérente au dossier.

2019-04-07

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ALICE-SIMARD

RENFORCEMENT DE L'ESPACE ACTIF ET SPORTIF

- ATTENDU de la volonté de la Municipalité de Saint-Alexis d'actualiser l'espace actif et sportif du parc Alice-Simard;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire finaliser le parcours de bois, l'installation des dalles de ciment pour accueillir les bancs, l'aménagement d'une patinoire permanente et le recouvrement des deux bâtiments accessoires utilisés pour les sports d'hiver;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis veut assurer la protection de l'environnement humain et naturel, notamment la ressource verte de l'espace parc dans une optique de développement durable;
- ATTENDU QUE la Municipalité veut protéger, développer et mettre en valeur les installations récréatives et sportives afin de renforcer l'attractivité de la Municipalité pour l'enrichissement de la qualité de vie des citoyens;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire obtenir une ou des subventions pour le réaménagement du parc Alice-Simard;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désigne sa représentante, M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice des loisirs, culture et communications, en tant que responsable dudit projet et autorise celle-ci à signer tout document officiel avec la MRC de Montcalm ou tout autre organisme concernant la phase III du réaménagement du parc Alice-Simard;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres présents QUE :

- Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis reconnaisse et donne son accord à la continuité de la phase III du réaménagement du parc Alice-Simard.

2019-04-08

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes préautorisés payés

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET SALAIRES DES EMPLOYÉS	18 066,56 \$
EBI ENVIRONNEMENT INC.	6 650,88 \$
HYDRO-QUEBEC	2 946,31 \$
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	28 934,96 \$
MRC DE MONTCALM	118 678,08 \$
RETRAITE QUÉBEC	814,87 \$
VOXSUN	243,61 \$

Sous-total 1 **176 335,27 \$**

Comptes mensuels

ALARME BEAUDRY	543,26 \$
ALLARD, CLÉMENT	50,00 \$
CNESST	803,35 \$
CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC	86,23 \$
CULTURE LANAUDIÈRE	287,44 \$
DCA COMPTABLE AGREE INC.	21 241,63 \$
DENIS, ALEX	390,00 \$
DISTRIBUTION JF PARENT INC.	172,29 \$
DSA TRANSPORT INC.	3 276,79 \$
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	201,79 \$
EUROFINS ENVIRONEX	375,99 \$
ÉVA-MAUDE TC PHOTOGRAPHE	459,90 \$
FLEURISTE MÉLODIE DES FLEURS	119,58 \$
FONDS D'INFO. SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
FRENETTE, ANNIE	50,00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	26 407,00 \$
HYDRAULIQUE B.R. INC.	341,47 \$
LA GESTION ÉLITE CR INC.	1 218,74 \$
LAVALLÉE, CAROLE	45,40 \$
LE PAPETIER LE LIBRAIRE	160,60 \$
LOCATION ARTDESIGN	810,57 \$
MAILHOT, DOMINIQUE	192,08 \$
MIOU DESIGN	827,82 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES	200,00 \$
NORDIKEAU	3 980,65 \$
O. CODERRE ET FILS LTEE	4 760,34 \$
O. DESIGN	250,00 \$
PELLETIER, BENOIT	1 180,14 \$
PERREAULT, ROBERT	50,00 \$
PG SOLUTIONS	172,46 \$
PRODUITS SANY	78,14 \$
RENAUD, PATRICK	367,92 \$
RÉSEAU POUR UN QUÉBEC FAMILLE	39,10 \$
RICARD, ANDRÉ	50,00 \$
SANI-PRESSION INC.	1 287,72 \$
TECHNICLIM INC.	717,85 \$
VISA DESJARDINS	846,91 \$
WOLFE, GASTON	50,00 \$
WOLTERS KLUWER	800,23 \$
XEROX CANADA LTEE	82,44 \$

Sous-total 2 **72 983,83 \$**

GRAND TOTAL **249 319,10 \$**

2019-04-09

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
